

Toutefois, monsieur le président, je crois que ces discussions ont eu un bon effet, puisque nous avons, d'abord, réussi à faire parler le ministre, à certaines reprises, mais pas toujours, et ceci paraîtra dans le compte rendu. Ce que nos disons aujourd'hui n'est pas tellement pour le comité, mais pour le compte rendu et pour ceux qui le lisent et qui veulent savoir ce qui se passe en cette enceinte.

Nous avons réussi à faire admettre au ministre que les banques à charte créaient réellement l'argent, qu'elles recevaient des dépôts de la Banque du Canada, qui ne leur coûtaient absolument rien, lesquels dépôts elles avaient le droit de multiplier douze fois et demie et de prêter à 8 et à 9 p. 100.

Nous souhaiterions que le gouvernement attribue à certains députés quatre, cinq, six députés, des petites banques comme cela, qui ne coûtent pas cher. Je crois que cela serait profitable de les multiplier afin de ne pas toujours laisser à ce petit groupe le privilège de s'emparer de la richesse du pays et d'en appauvrir tout le reste. Mais, ce qui est encore mieux, et ce que nous souhaitons, c'est que la Banque du Canada remplisse son rôle. Nous ne voulons rien chambarder dans le système financier; nous voulons tout simplement que chaque organisme joue son rôle.

La Banque du Canada, qui est la banque du grand public, doit agir auprès du grand public et les banques privées, que sont les banques à charte, les caisses populaires, etc. doivent agir dans le domaine privé. Je crois que cela est la logique même. Or, ce que nous avons aujourd'hui, c'est l'illogisme par excellence. Je suis surpris que des gens qui se piquent d'être intelligents ne saisissent pas cette question ou, s'ils la saisissent, ne veulent pas le dire car je suis certain que le ministre des Finances et son secrétaire parlementaire sont assez intelligents pour comprendre cela. Ils savent très bien que si la Banque du Canada remplit la fonction que les banques à charte remplissent aujourd'hui, au point de vue création monétaire, il n'y aura pas plus d'inflation que les banques à charte, actuellement, peuvent en faire avec les mêmes moyens. Cela, ils le savent très bien. Seulement, le ministre n'est pas capable de se prononcer parce que, comme je l'ai mentionné hier et aujourd'hui avant le souper, il y a cette force occulte qui l'empêche d'être lui-même, de dire sa pensée, et pas seulement lui, mais tous les autres qui ont affaire au système financier actuel.

• (8.10 p.m.)

J'ai eu l'occasion—cela m'a surpris, il y a quatre ans—de discuter avec un président de banque, qui était en même temps député—il était directeur d'une banque à charte—et lors de cette rencontre, il me disait: Mon bon ami, crois-tu que nous ne savons pas ce que vous dites en Chambre? Penses-tu que nous

ne sommes pas au courant de tout cela? Et vous avez raison 100 p. 100. C'est cela qu'il m'a dit. Et je lui ai demandé: Pourquoi ne faites-vous pas agir la Banque du Canada dans ce sens? Il me répondit: Mon ami, moi, je veux garder ma tête sur mes épaules! Eh bien, c'était là une parole grave. Et c'est là que j'ai constaté la force de la finance internationale qui a la mainmise, non seulement sur notre pays, mais sur la plupart des pays.

Nous sommes contents parce que le ministre des Finances et Receveur général nous a dit de grandes vérités. Il nous en a caché parce qu'il n'était pas capable de tout nous dire. Et nous sommes d'avis qu'il a été élu à cette fin. Mais qu'il ne vienne pas dire par exemple qu'il est là pour administrer pour le bien public, quand il est là pour administrer pour le bien du «trust». Qu'il ne vienne pas essayer de nous faire avaler de tels propos!

Monsieur le président, hier, j'étais à mentionner certains témoignages qui ont été donnés au comité des Finances, en 1954. Nous avons beaucoup parlé, depuis le début, de l'étude qui se fait actuellement, qui est la troisième depuis la création de la Banque du Canada.

J'étais à relire certains passages très intéressants, mais qu'on a tenté de laisser dans l'ombre, pour le peuple en général, et qui seraient aussi intéressants pour la députation, mais comme la députation paraît être blindée contre toute vérité, eh bien, je les consignerai au compte rendu pour le bénéfice du peuple.

Et je citais justement les paroles d'un ancien président de la Chambre des communes, l'honorable M. Macnaughton, qui disait:

Maintenant, et toujours, à mon avis, il semble que si nous réussissions à contrôler le crédit, en changeant par exemple la réserve en numéraire des banques à charte, nous pourrions en arriver à mieux stabiliser notre économie et à généraliser un système monétaire qui soit meilleur en augmentant...

Je suis certain que M. Macnaughton avait dans l'idée, quand il prononçait ces paroles, d'augmenter graduellement la réserve des banques à charte pour les amener à conserver 100 p. 100 de liquidité, et non comme dans ce temps-là, alors qu'on acceptait seulement 8 p. 100 d'un dépôt pour les banques à charte. Aujourd'hui, nous en sommes réduits à une moyenne de 6.6. Je crois que M. Macnaughton donnait un conseil très précieux au comité pour essayer d'améliorer graduellement le contrôle que la Banque du Canada doit exercer sur tout notre organisme financier.

Après une affirmation aussi franche, ne concédez-vous pas que la seule façon de contrôler une compagnie, par exemple, c'est par la possession d'au moins 51 p. 100 de ses actions? Par ailleurs, ne trouvez-vous pas ab-